

Autorisation d'ouverture de travaux miniers de recherches ou d'exploitation

Références réglementaires	L. 162 et suivants code minier Décret n°2006-649 du 2 juin 2006 modifié (article 6 à 11-1)
Contenu dossier annexé à la demande	<ul style="list-style-type: none">• identité du demandeur• mémoire de présentation des travaux• exposé des méthodes de recherches et d'exploitation envisagées• étude d'impact au titre de l'article L. 122-3 du code de l'environnement, dont le contenu est défini à l'article R. 122-5 du code de l'environnement• document de santé et sécurité• conditions d'arrêt des travaux et coûts prévisionnels,• incidence des travaux sur la ressource en eau, les mesures compensatoires envisagées ainsi que la compatibilité du projet avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)• compatibilité des risques industriels du projet avec la sécurité publique.